

**DÉLIBÉRATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCIT AIN : 19 SEPTEMBRE 2016**

Objet : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHALARONNE CENTRE : MAISON DE SERVICES PUBLICS**

-----  
Membres élus présents : MM BAILLY - BALAGUER - BUGAUD - CAUQUY - MME DAMELET - MM. DRHOUIN - FONTENAT - FRATTA - GINOT - JOSEPH - JOUSSEAU - LUGAND - MARMILLON - MARTIN - MASCIOTRA - MONNET - PHILIBERT - MME PRADEL - MM. REY - TOURNIER-BILLON - VERNE - VOISIN  
-----

*Intervention Patrice FONTENAT, Vice-président Secrétaire*

Depuis 2010, la Chambre est signataire de deux conventions avec la Communauté de Communes de Chalaronne Centre, concernant la "Mise à disposition de locaux du Pôle Emploi Economie" ainsi que la convention locale "Maison de services au public Chalaronne centre".

La communauté de communes propose aujourd'hui de renouveler la signature de ces deux conventions pour 3 ans.

Concernant la convention de "Mise à disposition de locaux", la CCI a programmé des réunions d'information "10 clés pour entreprendre" à Chatillon sur Chalaronne 2 fois par an jusqu'à fin 2015. Mais compte tenu de leur annulation systématique, faute de participants, ces demi-journées n'ont pas été renouvelées en 2016.

Les réunions à Bourg répondant aux besoins, cette convention de mise à disposition de locaux n'a plus de raison d'être.

Concernant la convention "Maison de Services Publics", elle participe de la présence de la Chambre sur le territoire, notamment via l'information donnée sur nos réunions / ateliers / dispositifs en faveur des entreprises et porteurs de projets.

En conséquence peut être acceptée la proposition de la Communauté de communes de renouveler la convention "Maison de Services Publics" pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, mais déclinée le renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux.

Le Bureau vous propose donc de :

- donner votre accord pour le renouvellement de la convention "Maison de Services Publics" pour une durée de trois ans, soit du 1.01.2017 au 31.12.2019,
- d'autoriser le Président à conclure cette convention
- de décliner le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux devenue sans objet.

**L'Assemblée, vu l'exposé de Patrice Fontenat, Vice-président Secrétaire :**

- **donne son accord pour le renouvellement de la convention "Maison de Services Publics" pour une durée de trois ans, soit du 01.01.2017 au 31.12.2019, et autorise le Président à conclure cette convention.**
- **décline le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux devenue sans objet.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	33
- Nombre de Membres présents .....	22
- Nombre de voix pour .....	22
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Patrice FONTENAT  
Vice-président Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président